

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Institut Avenir Provence
Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 040786725_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Institut Avenir Provence Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence)

Note de Première Phase (NPP)

N° 040786725_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	NEX Fabien	Chef de projet
Vérificateur	NEX Fabien	Chef de projet
Approbateur	LESOIN Sapho	Chef de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'**Institut Avenir Provence (IAP)** (ETS n°040786725) est localisé chemin de Chantereine à environ 1 km du centre-ville de Sisteron (04). Il s'agit d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), accueillant en formation professionnelle (option mécanique), 18 élèves âgés de 14 à 18 ans. L'équipe éducative est composée de 14 personnes (personnel administratif, psychologue, éducateurs).

L'établissement, propriété de la ville de Sisteron, s'étend sur une surface d'environ 8 000 m² qui comprend :

- un bâtiment sur quatre niveaux, construit dans les années 1920 et réaménagé dans les années 1970 puis 1980, sans sous-sol ni vide sanitaire, accueillant principalement les ateliers (mécanique et technologique) et un logement (studio) pour les élèves au rez-de-chaussée, les salles de classe et l'espace administratif au 1^{er} étage, un internat aux 2^{ème} et 3^{ème} étages ;
- des aménagements extérieurs composés d'espaces enherbés (talus, terrain de football), de parking et voie de circulation automobile, d'un espace de récréation sur enrobé et d'un cabanon inaccessible aux élèves. Sont également présents en extérieur, un local de stockage d'huile de vidange de voitures sur rétention et un stockage fermé de gaz (argon et acétylène).

Au cours de la visite il a été constaté l'absence de logement de fonction, de sous-sol ou de vide sanitaire. La présence d'odeur et de taches d'huile dans la réserve située au rez-de-chaussée de l'établissement a été constatée lors de la visite. Ces indices sont liés à la fuite du carter d'une mobylette présente dans cette pièce, fermée à clé et inaccessible aux élèves sauf le lundi matin et le vendredi soir (arrivée et départ de l'institut).

Résultats des études historiques et documentaires

Cet institut a été construit en contiguïté supposée d'un ancien dépôt d'hydrocarbures appartenant à EDF, recensé dans la base de données BASIAS (n°PAC0400532), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

Ce dépôt a vraisemblablement été utilisé comme stockage de carburant en 1972, pour les engins lors du chantier EDF d'aménagement hydroélectrique de Sisteron. Le stockage se faisait dans une cuve aérienne de 30 m³, positionnée sur une cuvette de rétention en terre battue. Sa durée d'exploitation fut limitée à 5 ans, soit à la durée du chantier de construction du canal de Sisteron.

La photographie aérienne de 1974 prise pendant la réalisation du chantier EDF, confirme que le dépôt aérien n'est pas situé à proximité du bâtiment de l'institut (aucune installation visible à proximité du bâtiment de l'établissement). Les deux zones du chantier sont visibles sur cette photographie à 100 m au sud de l'institut en aval topographique et à 650 m à l'ouest. D'après les plans fournis, la cuve se trouve en contrebas d'une voie de circulation qui ne peut pas correspondre aux voies en amont de l'établissement.

La faible durée de vie de la cuve (durée du chantier de construction du canal de Sisteron), son caractère aérien et la présence d'une cuvette de rétention en terre battue limitant l'infiltration d'une éventuelle pollution dans le milieu souterrain, permettent de ne pas le retenir comme ayant pu influencer la qualité des milieux (sols et/ou eaux souterraines) au droit de l'ETS.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'institut.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine est peu profonde (environ 2,5 à 3,5 m) dans le secteur d'étude. L'écoulement naturel de cette nappe s'effectue vers la rivière la Durance, soit en direction de l'est/sud-est, et n'est pas suspecté d'être perturbé au voisinage de l'établissement (pas de pompage recensé à proximité de l'institut).

Les deux zones de chantier se trouvent en aval et en latéral hydraulique par rapport à l'institut Avenir Provence, l'ancien dépôt d'hydrocarbures étant localisé au droit de l'une de ces deux zones.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un institut de formation professionnelle accueillant des élèves entre 14 et 18 ans, sans logement de fonction, deux scénarios d'exposition sont à considérer.

Aucun de ces scénarios n'a été retenu :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

Aucun site BASIAS n'a été retenu comme pouvant influencer l'état des milieux au droit de l'institut. La possibilité d'un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines vers l'établissement n'est donc pas retenue.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Institut Avenir Provence _ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur_ Département des Alpes-de-Haute-Provence (04)
Note de Première Phase (NPP) N° 040786725_RNPP*

- l'ingestion d'eau par les élèves :

Le réseau d'eau potable ne traversant pas l'emprise de sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été retenu du fait de l'âge des élèves (14-18 ans) pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent et de l'absence de site BASIAS susceptible d'avoir eu une influence sur les sols superficiels au droit de l'institut.

Ainsi, en l'absence de vecteurs de transferts d'anciens sites BASIAS vers l'Institut Avenir Provence, nous proposons de classer l'Institut Avenir Provence à Sisteron (n° 040786725), en « **catégorie A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

Nous attirons l'attention du Maître d'Ouvrage sur le fait que les activités de l'institut (ateliers mécaniques) pourraient influencer la qualité de l'air intérieur du bâtiment. Nous recommandons que ce bâtiment soit régulièrement ventilé.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».